



Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements
Date de Révision: 10/05/2023

Version: 1.7

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du Produit

Forme du Produit: Mélange
Nom du Produit: Per-Ox F&V
Code du Produit: AFCO 4338

Utilisation Prévue du Produit

Utilisation de la Substance/du Mélange: Pour utilisation comme assainisseur pour le contact alimentaire et pour réduire les organismes d'altération sur les fruits et légumes. Pour un usage professionnel uniquement.

Nom, Adresse et Téléphone Partie Responsable

Entreprise:

AFCO.
800 Development Avenue
Chambersburg, PA 17201
Tél: 800-345-1329

www.afcocare.com

Téléphone D'Urgence

Numéro D'Urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (GHS-États-Unis)

Liq. Inflm. 4	H227
Org. Perox. D	H242
Liq. Ox. 1	H271
Tox. Aigu 4 (Orale)	H302
Tox. Aigu 4 (Inhalation: poussière, brouillard)	H332
Corr. Peau 1A	H314
Dom. Yeux 1	H318
STOT EU 3	H335
Aiguë Aquatique 2	H401

Éléments D'Étiquetage

GHS-États-Unis Étiquetage

Pictogramme de Risques (GHS-É.-U.) :



GHS02



GHS03



GHS05



GHS07

Mot De Signal (GHS-États-Unis) :

Danger!

Mentions: Risque (GHS-États-Unis) :

H227 - Liquide combustible
H242 - Le chauffage peut provoquer un incendie
H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; oxydant fort
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H335 - Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
H401 - Toxique pour la vie aquatique

Conseils: Sécurité (GHS-États-Unis) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant toutes les précautions de sécurité ont été lu et compris.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes.
- NE PAS FUMER.
P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements, matériaux combustibles, et incompatibles.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles et incompatibles.
P234 - Conservez uniquement dans le contenant d'origine.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard, le vaporisateur.
P264 - Laver les mains, les avant-bras et autres zones exposées à fond après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants/des vêtements de protection, protecteur pour les yeux, visage et protection respiratoire.
P283 - Porter un vêtement ignifuge/ignifuge.
P301+P312 - CAS D'INGESTION: appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche.
P304+P340 - INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer à rincer.
P306+P360 - Si sur les vêtements: Rincer immédiatement les vêtements contaminés et la peau avec beaucoup d'eau avant de retirer les vêtements.
P308+P313 - Si exposition prouvée ou suspectée: consulter un Médecin/attention.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou Docteur/Médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/Docteur/Médecin en cas de malaise.
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4).
P330 - En cas d'ingestion, rincer la bouche.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un Médecin/attention.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P370+P378 - EN CAS D'INCENDIE: Utiliser les médias appropriés pour l'extinction.
P390 - Absorber le déversement pour éviter tout dommage matériel.
P403+P233 - Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé.
P405 - Garder sous clef.
P406 - Entreposer dans un récipient résistant aux corrosions avec un revêtement intérieur résistant.
P410 - Protéger de la lumière du soleil.
P411+P235 - Entreposer à des températures ne dépassant pas les températures de stockage et de manipulation. Garder frais.
P420 - Entreposer loin des autres matériaux.
P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Autres Risques

Autres Risques Aucune Classification des Contribuables: L'exposition peut aggraver les personnes ayant des problèmes d'œil, de peau ou de respiration préexistants. Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques. Contient un matériau oxydant qui peut accélérer le feu.

Toxicité Aigu Inconnu (GHS-États-Unis): Non disponible.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances et Mélange

Nom des Ingrédients Risques	Identificateur du Produit	% (w/w)	Classification (GHS-États-Unis)
Eau	(CAS No) 7732-18-5	30-50	Non classé.
Acide acétique	(CAS No) 64-19-7	30-50	Liq. Inflm. 3, H226 Corr. Peau 1A, H314 Dom. Yeux 1, H318

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

			Aiguë Acuatique 3, H402
Acide peroxyacétique	(CAS No) 79-21-0	10-20	Liq. Inflm. 3, H226 Org. Perox. D, H242 Tox. Aigu 4 (Orale), H302 Tox. Aigu 4 (Dermique), H312 Tox. Aigu 4 (Inhalation), H332 Corr. Peau 1A, H314 Aiguë Acuatique 1, H400
Peroxyde d'hydrogène	(CAS No) 7722-84-1	5-10	Ox. Liq. 1, H271 Tox. Aigu 4 (Orale), H302 Tox. Aigu 4 (Dermique), H312 Tox. Aigu 4 (Inhalation: vapeur), H332 Corr. Peau 1A, H314 STOT EU 3, H335 Aiguë Acuatique 3, H402 Chronique Acuatique 3, H412

Texte intégral des phrases H: voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Description des Mesures de Premiers Soins

Général: Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (Montrer l'étiquette si possible). Si exposé ou concerné: Obtenez un avis ou une attention médicale.

Inhalation: Lorsque les symptômes se produisent: aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Retirer à l'air frais et garder au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact Avec la Peau: Enlever les vêtements contaminés. Tremper affecte la zone avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact Avec les Yeux: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage. Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médicaux.

Symptômes et Effets les Plus Importants à la Fois Aigus et Retardés

Général: Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Corrosif. Provoque des brûlures. Provoque des lésions oculaires graves.

Inhalation: Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer une irritation sévère immédiate qui progresse rapidement aux brûlures chimiques.

Contact Avec la Peau: Le contact peut provoquer une irritation sévère immédiate qui progresse rapidement aux brûlures chimiques.

Contact Avec les Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion: L'ingestion d'une petite quantité de ce matériau entraînera un risque grave pour la santé. Nocif en cas d'ingestion. Le contact peut provoquer une irritation sévère immédiate qui progresse rapidement aux brûlures chimiques.

Les Symptômes Chroniques: Aucun.

Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

Si exposition prouvée ou suspectée, obtenir des conseils médicaux et l'attention. (Montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIESECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'Extinction

Adapté Moyens D'Extinction: Pulvérisateur d'eau, brouillard, dioxyde de carbone, mousse.

Inadéquat Moyens D'Extinction: Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. Utilisation des flux d'eau lourde peut propager le feu.

Risques Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

Risque D'Incendie: Le produit n'est pas inflammable mais pendant le feu, le produit peut se décomposer et générer de l'oxygène qui peut déclencher ou favoriser la combustion. Oxydant fort.

Risque D'Explosion: Les conteneurs chauffés peuvent entraîner une pression, la rupture des récipients fermés, l'étalement du feu et le risque croissant de brûlures et de blessures.

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives, l'acide acétique et l'oxygène qui supporte la combustion.

Conseils Pour les Pompiers

Mesures de Précaution Incendie: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Instructions Lutte Contre L'Incendie: Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. Pour les incendies majeurs et les grandes quantités, évacuer la zone. Combattre le feu contre un emplacement protégé ou une distance maximale en raison du risque que les conteneurs chauffés puissent se rompre.

Protection en Cas D'Incendie: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection y compris protection respiratoire.

Produits de Combustion Dangereux: Vapeurs corrosives, acide acétique.

Autre Information: Ne pas laisser les écoulements de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Les extincteurs chimiques ne sont pas efficaces avec l'acide peracétique ou le peroxyde d'hydrogène.

Référence à D'Autres Sections: Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'Urgence.

Mesures Générales: NE PAS respirer (vapeurs, brouillard, vaporisation). Ne laissez pas le produit se propager dans l'environnement. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Sortie d'approche du vent.

Pour les Non-Secouristes

Équipement Protecteur: Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures D'Urgence: Évacuer le personnel inutiles.

Pour le Personnel D'Urgence

Équipement Protecteur: Équipez équipe de nettoyage avec une protection adéquate.

Procédures D'Urgence: Ventiler la zone.

Précautions pour L'Environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

Pour Confinement: Les petits déversements peuvent être évacués vers une conduite d'égout approuvée avec de l'eau généreuse.

Pour les déversements plus importants, dique bien avant le déversement avec du matériel non réactif comme le sable. Remplacer prudemment le liquide déversé. Le déversement peut être neutralisé avec du carbonate de soude (Carbonate de sodium) diffusé sur la surface. Utilisez 0.7 à 1 livres de carbonate de soude pour chaque gallon (5.4-8 mL/L) de matière renversée. Le produit neutralisé résultant deviendra du dioxyde de carbone et de l'eau. Rincer le produit avec de l'eau et le recueillir pour l'éliminer dans des récipients en plastique.

Méthodes de Nettoyage: Nettoyez immédiatement les déversements et évacuez les déchets en toute sécurité. Absorber les déversements pour éviter tout dommage matériel. Ne pas absorber les matériaux combustibles tels que: la sciure ou le matériau cellulosique. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

Référence à D'Autres Sections: Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition et de protection personnelle.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à Prendre Pour une Manipulation Sans Danger

Risques Supplémentaires Lors du Traitement: Peut-être corrosif pour les métaux. Manipuler les conteneurs vides avec précaution. Peut causer ou intensifier le feu; oxydant.

Température de Manipulation: <30°C

Mesures D'Hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et de nouveau en sortant du travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains, avant-bras après manipulation. Lisez toujours vos mains immédiatement après avoir manipulé ce produit, et encore une fois avant de quitter le lieu de travail.

Conditions d'un Stockage Sûr, y Compris D'Éventuelles Incompatibilités

Mesures Techniques: Aucun connu.

Conditions De Stockage: Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Éviter les températures supérieures à <30°C. Ne pas stocker près des agents réducteurs, des carburants, des matières organiques, des matériaux non compatibles, des rayons directs du soleil ou à proximité de sources d'inflammation ou de chaleur. Le produit peut être expédié sur des palettes en bois mais doit être stocké sur des palettes en plastique ou des palettes recouvertes de plastique. Stockez les tambours en position verticale uniquement et vides autant que possible. Rinçage triple avant élimination.

Matériaux Incompatibles: La saleté, les métaux, les bases fortes, les agents réducteurs, les matières organiques, le papier, le bois, le cuir et les métaux lourds et leurs sels. Peut réagir violemment avec des matériaux combustibles. Peut réagir violemment avec des métaux finement divisés. Ne renvoyez jamais le produit au contenant d'origine.

Température de Stockage: <30°C

Zone de Stockage: Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder frais. Protéger de la lumière du soleil.

Règles Spéciales sur les Emballages: Conservez uniquement dans le contenant d'origine.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Fin Utilisation Spécifique(s): Pour utilisation comme assainisseur pour le contact alimentaire et pour réduire les organismes d'altération sur les fruits et légumes. Pour un usage professionnel uniquement.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de Contrôle

Acide acétique (64-19-7)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	37 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (ppm)	15 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	15 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	25 mg/m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	25 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	10 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	37 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	15 ppm
États-Unis IDLH	US IDLH (ppm)	50 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	15 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	10 ppm
Québec	VECD (mg/m ³)	37 mg/m ³
Québec	VECD (ppm)	15 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	25 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	10 ppm
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
Mexique	OEL TWA (mg/m ³)	1.5 mg/m ³
Mexique	OEL TWA (ppm)	1 ppm
Mexique	OEL STEL (mg/m ³)	3 mg/m ³
Mexique	OEL STEL (ppm)	2 ppm
États-Unis ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	1 ppm
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1.4 mg/m ³
États-Unis OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1.4 mg/m ³
États-Unis NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
États-Unis IDLH	US IDLH (ppm)	75 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	1 ppm
Québec	VEMP (mg/m ³)	1.4 mg/m ³
Québec	VEMP (ppm)	1 ppm
Acide peroxyacétique (79-21-0)		
États-Unis ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0.4 ppm

Contrôle de L'Exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées. Des fontaines de lavage des yeux d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Si les opérations de l'utilisateur génèrent des fumées, des vapeurs, du gaz ou de la pulvérisation, utilisez des enceintes de procédés, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles d'ingénierie pour empêcher l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous de toute limite recommandée ou réglementaire.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Équipement De Protection Individuelle: Vêtements de protection. Lunettes de protection. Gants. Masque de protection.



Matériaux Pour Vêtements de Protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des Mains: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Lunettes chimiques, lunettes de sécurité, écran facial.

Protection de la Peau: Utiliser des vêtements de protection de la peau.

Protection Respiratoire: Utiliser un respirateur purificateur d'air ou un respirateur à air fourni approuvé par le NIOSH, où des concentrations atmosphériques de poussières sont attendues.

Protection Thermique de Risque: Porter un vêtement de protection approprié.

Autre Information: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur Physiques de Base et Chimiques

État Physique	: Liquide.
Apparence	: Sans couleur.
Odeur	: Sharp, piquant, de vinaigre.
Seuil de L'Odeur	: Non disponible.
pH (1%)	: <1
Vitesse D'Évaporation (Acétate de Butyle = 1)	: Non disponible.
Point de Fusion	: -49°C
Point de Congélation	: Non disponible.
Point D'Ébullition (faire bouillir)	: 109°C
Point Eclair	: 80°C
La Température D'Auto-Inflammation	: 305°C
Température de Décomposition	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Limite Inférieure D'Inflammabilité	: Non disponible.
Limite Supérieure D'Inflammabilité	: Non disponible.
Pression De Vapeur	: 22 mm Hg (25°C)
Densité Relative de Vapeur à 20°C	: Non disponible.
Gravité Spécifique	: 1.11
Solubilité	: Complète.
Log Pow	: Non disponible.
Log Pow	: Non disponible.
Viscosité, Cinématique	: Non disponible.
Viscosité, Dynamique	: Non disponible.
Données D'Explosion - Sensibilité Aux Chocs	: Non disponible.
Données D'Explosion - Sensibilité Aux Décharges	: Non disponible.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives. Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, génère de l'acide acétique et de l'oxygène qui supporte la combustion.

Stabilité Chimique: Stocker sous <30°C et pas en plein soleil. La durée de conservation est d'un an à compter de la date de fabrication. Oxydant - peut intensifier le feu.

Possibilité Risque de Réactions: Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à Éviter: Flamme ouverte, températures élevées, toute source de chaleur, rayons directs du soleil. Combustibles tels que le papier, le bois et le cuir. Éviter les températures supérieures à <30°C. Des températures plus élevées accéléreront la décomposition, ce qui entraînera une perte de dosage.

Matériaux Incompatibles: Saleté, métaux, bases fortes, agents réducteurs, matières organiques, papier, bois, cuir et métaux lourds et leurs sels. Peut réagir violemment avec des matériaux combustibles. Peut réagir violemment avec des métaux finement divisés.

Produits de Décomposition Risque: La décomposition thermique génère: vapeurs corrosives, l'acide acétique et l'oxygène qui supporte la combustion.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les Effets Toxicologiques – Produit

Toxicité Aiguë: Nocif en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation.

Données CL50 et DL50: Non disponible.

Corrosion/Irritation Cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions Oculaires Graves/Irritation: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation des Voies Respiratoires ou de la Peau: Non classé.

Mutagenicité des Cellules Germinales: Non classé.

Tératogénicité: Non disponible.

Cancérogénicité: Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Répétée): Non classé.

Toxicité Pour la Reproduction: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Unique): Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Danger D'Aspiration: Non classé.

Effets Indésirables de la Santé Humaine et Symptômes: Nocif en cas d'inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes/Lésions Après Inhalation: Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer une irritation sévère immédiate qui progresse rapidement aux brûlures chimiques.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec la Peau: Le contact peut provoquer une irritation sévère immédiate qui progresse rapidement aux brûlures chimiques.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes/Lésions Après Ingestion: L'ingestion d'une petite quantité de ce matériau entraînera un risque grave pour la santé. Nocif en cas d'ingestion. Le contact peut provoquer une irritation sévère immédiate qui progresse rapidement aux brûlures chimiques.

Symptômes Chroniques: Aucun.

Informations sur les Effets Toxicologiques - Ingrédient(s)

Données CL50 et DL50:

Eau (7732-18-5)	
LD50 Orale Rat	>90000 mg/kg
Acide peroxyacétique (79-21-0)	
LD50 Orale Rat	>90000 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	1410 µl/kg
LC50 Inhalation Rat (mg/l)	0.3 mg/l (Temps d'exposition: 1 h)
Acide acétique (64-19-7)	
LD50 Orale Rat	3310 mg/kg
LD50 Lapin Dermique	1060 µl/kg
LC50 Inhalation Rat (mg/l)	11.4 mg/l/4h
ATE (orale)	3310.000 mg/kg poids corporel.
ATE (poussière, brouillard)	11.400 mg/l/4h
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
LD50 Orale Rat	376 mg/kg

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

LD50 Lapin Dermique	2000 mg/kg
LC50 Inhalation Rat (mg/l)	2 g/m ³ (Temps d'exposition: 4 h)
IARC Groupe	3

SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Toxicité Ecologie - Général: Toxique pour la vie aquatique.

Acide acétique (64-19-7)	
LC50 Poisson 1	79 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [Statique])
EC50 Daphnie 1	65 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [Statique])
LC50 Poisson 2	75 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique])
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
LC50 Poisson 1	16.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas)
EC50 Daphnie 1	18-32 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [Statique])
LC50 Poisson 2	18-56 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique])

Persistence et Degradable

Per-Ox F&V (AFCO 4338)	
Persistence et Degradable	Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Potentiel de Bioaccumulation

Per-Ox F&V (AFCO 4338)	
Potentiel de Bioaccumulation	Non-établi.
Acide peroxyacétique (79-21-0)	
BCF Poisson 1	(Pas bioaccumulable, dégradation rapide)
Acide acétique (64-19-7)	
Log Pow	-0.31 (à 20°C)
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
BCF Poisson 1	(Pas de bioaccumulation)

Mobilité Dans le Sol: Non disponible.

Autres Effets Néfastes

Autres Informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Recommandations Relatives à l'Élimination des Déchets: Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets: Ce produit est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir hors des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Conformément à DOT

Nom d'Expédition	: PEROXYDE ORGANIQUE TYPE F, LIQUIDE (avec moins ou égal à 17% d'acide peracétique avec moins ou équivalent à 26% de peroxyde d'hydrogène)
Classe de Risque	: 5.2
Numéro d'Identification	: UN3109
Codes d'Étiquetage	: 5.2,8
ERG Numéro	: 145



14.2 Conformément à IMDG

Nom d'Expédition	: PEROXYDE ORGANIQUE TYPE F, LIQUIDE (avec moins ou égal à 17% d'acide peracétique avec moins ou équivalent à 26% de peroxyde d'hydrogène)
Classe de Risque	: 5.2
Numéro d'Identification	: UN3109
Codes d'Étiquetage	: 5.2,8
EmS-No. (Feu)	: F-J
EmS-No. (Déversement)	: S-R



14.3 Conformément à IATA

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Nom d'Expédition	: PEROXYDE ORGANIQUE TYPE F, LIQUIDE (avec moins ou égal à 17% d'acide peracétique avec moins ou équivalent à 26% de peroxyde d'hydrogène)
Numéro d'Identification	: UN3109
Classe de Risque	: 5
Codes d'Étiquetage	: 5.2,8
ERG Code (IATA)	: 5L



14.4 Conformément à TDG

Nom d'Expédition	: PEROXYDE ORGANIQUE TYPE F, LIQUIDE (avec moins ou égal à 17% d'acide peracétique avec moins ou équivalent à 26% de peroxyde d'hydrogène)
Classe de Risque	: 5.2,8
Numéro d'Identification	: UN3109
Codes d'Étiquetage	: 5.2



SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements Fédéraux des États-Unis

Per-Ox F&V (AFCO 4338)	
Section SARA 311/312 Classes de Risques	Risque immédiat (Aigu) pour la santé. Risque réactif. Risque d'incendie. Risque différé (chronique) pour la santé.
Eau (7732-18-5)	
Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.	
Acide peroxyacétique (79-21-0)	
Répertorié au États-Unis (TSCA Toxic Substances Control Act) de l'inventaire. Répertorié au Section SARA 302 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques). Répertorié au Section SARA 313 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).	
Section SARA 302 Seuil de Planification Quantité (TPQ)	500
Section SARA 313 - Emission de Rapports	1.0%
Acide acétique (64-19-7)	
Répertorié au États-Unis (TSCA Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.	
Section SARA 302 Seuil de Planification Quantité (TPQ)	1000
Section SARA 313 - Emission de Rapports	1.0% (Aérosols acides, y compris les brouillards, les vapeurs, le gaz, le brouillard et d'autres formes aériennes de toute particule)
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	
Répertorié au États-Unis (TSCA Toxic Substances Control Act) de l'inventaire. Répertorié au Section SARA 302 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).	
Section SARA 302 Seuil de Planification Quantité (TPQ)	1000 (concentration >52%)

Réglementations D'États des États-Unis

Acide peroxyacétique (79-21-0)
États-Unis - Californie - Liste Toxic Contaminants Atmosphériques (AB 1807, AB 2728). États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques. États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques. États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances. États-Unis - New Jersey - Environnement Liste des Substances Risques. États-Unis - New Jersey - TPCA - Substances extrêmement dangereuses (EHS). États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques. États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement. États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.
Acide acétique (64-19-7)
États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques. États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.
États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWAs.
États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Risques.
États-Unis - New Jersey - RTK (Droit de Savoir) Liste des Substances Risques.
États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.
États-Unis - New Jersey - Environnement Liste des Substances Risques.
États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWAs.
États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Risques.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Risques de l'Environnement.
États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.
États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

Règlement Canadien

Eau (7732-18-5)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Acide peroxyacétique (79-21-0)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Acide acétique (64-19-7)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

Listé sur l'inventaire Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les Produits Contrôlés (CPR) et la FDS contient toutes les informations requises par le CPR.

SECCIÓN 16: OTRA INFORMACIÓN, INCLUSIVE FECHA PREPARACIÓN Y DE ULTIMA REVISIÓN

Date de Révision : 10/05/2023

Autres Informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la SDS de l'OSHA Norme de Communication des Risques 29 CFR 1910.1200.

Complets des Phrases de Texte GHS:

Tox. Aigu 4 (Dermique)	Toxicité Aiguë (Dermique) Catégorie 4.
Tox. Aigu 4 (Inhalation)	Toxicité Aiguë (Inhalation) Catégorie 4.
Tox. Aigu 4 (Inhalation)	Toxicité Aiguë (Inhalation: poussière, brouillard) Catégorie 4.
Tox. Aigu 4 (Inhalation: vapeur)	Toxicité Aiguë (Inhalation: vapeur) Catégorie 4.
Tox. Aigu 4 (Orale)	Toxicité Aiguë (Orale) Catégorie 4.
Aigu Aquatic 1	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 1.
Aigu Aquatic 2	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2.
Aigu Aquatic 3	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3.
Chronique Acuatice 2	Risque pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 2.
Dom. Yeux 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1.
Liq. Inflm. 3	Les liquides inflammables Catégorie 3.
Liq. Inflm. 4	Les liquides inflammables Catégorie 4.
Corr. Mét. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1.
Perox. Org. D	Peroxyde Organique Catégorie D.
Liq. Ox. 1	Liquides comburants Catégorie 1.
Corr. Peau 1A	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1A.

Per-Ox F&V (AFCO 4338)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Irrit. Peau 2	Corrosion/irritation cutanées Catégorie 2.
STOT EU 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.
H226	Vapeur et liquide inflammable.
H227	Liquide combustible.
H242	Chauffage peut provoquer un incendie.
H271	Peut provoquer un incendie ou explosion; oxydant fort.
H290	Peut-être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H314	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H401	Toxique pour la vie aquatique.
H402	Nocif pour la vie aquatique.
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

NFPA Risque Pour La Santé : 3 - Une exposition de courte pourrait causer des blessures temporaires ou résiduelle grave même si une attention médicale rapide a été donné.

NFPA Risque D'Incendie : 2 - Les matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes élevées avant l'allumage se produisent. Comprend des liquides ayant un point d'éclair supérieur ou égal à 38°C mais inférieur à 93.3°C.

NFPA Réactivité : 2 - Normalement instable et facilement subir une décomposition violente, mais ne pas détoner. Aussi: peut réagir violemment avec de l'eau ou peut former des mélanges potentiellement explosifs avec de l'eau.

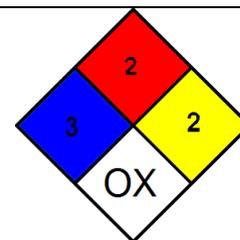
NFPA Danger Spécifique. : OX - Cela dénote un oxydant, un produit chimique qui peut augmenter considérablement le taux de combustion/feu.

HMIS III Évaluation

Santé : 3 Risque Sérieux - Blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises rapidement et le traitement médical est donné.

Inflammabilité : 2 - Risque modéré.

Physique : 2 - Risque modéré.



Responsable Pour la Préparation de ce Document

AFCO
800 Development Avenue
Chambersburg, PA 17201
T: 800-345-1329

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Amérique du Nord GHS SDS 2015 (États-Unis, Can., Mex.)